

**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU
CAMBRÉSIS**

Première convocation en date du seize juin deux mille vingt-trois adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Le vingt-deux juin deux mille vingt-trois les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis se sont réunis, à 10h00, en salle Matisse, espace Cambrésis, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY.

17 membres sont présents, le quorum est atteint.

Membres présents (17)

1. Madame DEPREZ Marie-José, Clary
2. Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque
3. Monsieur DEVILLERS, Cambrai représenté
Madame SAYDON
4. Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon
5. Monsieur DOBREMETS, Cambrai représenté
Monsieur IVANEC
6. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois
7. Monsieur DUEZ Pascal, Villers en Cauchies
8. Monsieur ESCARTIN Didier, Vice- Président au Pays, Escarmain
9. Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien
10. Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambrésis
11. Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies
12. Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières
Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul au Bac
13. Madame RIBES Laurence, Vice- Présidente au Pays, Montay
14. Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles
15. Madame RICHOMME Liliane, Caudry
16. Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt Saint Olle
17. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays

Membres excusés

Membres du Bureau

- Monsieur BASQUIN Alexandre, Vice-Président au Pays, Avesnes lez Aubert
- Monsieur BISIAUX Christophe, Capelle sur Ecaillon
- Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry
- Monsieur COQUELLE Guy, Proville
- Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
- Monsieur IVANEC Bruno, Fontaine Notre Dame suppléé par Monsieur DOBREMETS

- Monsieur LANGLAIS Marc, les Rues des Vignes
- Monsieur OLIVIER Jacques, Vice- Président au Pays, Bertry
- Monsieur QUONIOU Henri, Saint Souplet
- Madame SAYDON Laurence, Cambrai suppléée par Monsieur DEVILLERS

Présidents des EPCI

- Monsieur SAGNIEZ Paul, Solesmes, CCPS
- Monsieur SIMEON Serge, Le Cateau Cambrésis, CA2C
- Monsieur SIEGLER Nicolas, Cambrai, CAC

- Monsieur MESSIEN, Président du conseil de développement

Objet : Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'agglomération de Cambrai au Pays

Dans le cadre de la coopération entre le Pays et les EPCI des mises en commun des ressources et des moyens sont opérées de manière régulière.

Une convention de mise à disposition de Monsieur BEVIS, en charge des finances au sein du Pays pour une côte part de 70 % de son temps de travail et 30 % pour le compte de la CAC, a été formalisée.

Cette mise à disposition est opérée conformément à la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique.

Rappel des modalités :

- La mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec son accord,
- Le fonctionnaire reste géré dans son cadre d'emplois d'origine,
- La rémunération est versée par la collectivité d'origine et fait l'objet d'un remboursement par le Pays pour la quotité de temps allouée,
- Une convention de mise à disposition est conclue entre la collectivité d'origine et le PETR,

Il est proposé au bureau de :

- Autoriser le Président à renouveler la convention de mise à disposition dont la durée est d'un an
- Autoriser le président à signer la convention et tout document s'y afférent.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à renouveler la convention de mise à disposition dont la durée est d'un an et de signer la convention et tout document s'y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Publié le - 5 JUIL. 2023

Certifié exécutoire le - 5 JUIL. 2023

Le Président,



Pays du
Cambrésis
Syndicat Mixte du Pôle
d'Équilibre Territorial et Rural

Sylvain TRANOY